

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-12-04 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 4^e jour du mois de décembre 2017 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents :

Monsieur le Maire, François Parenteau

Les conseillers :
Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Denis Laroche, André Tessier et Roger Tessier.

M. Luc Bessette, conseiller est absent.

Mme Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(17-12-184) ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-12-185) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 13^e jour du mois de novembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

(17-12-186) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de décembre 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 70 002.30\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 853.95\$.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Rachel Laflamme à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité de sélection et de passer des contrats.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR DÉLÉGUER AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION ET DE PASSER DES CONTRATS

La secrétaire-trésorière présente un projet de règlement pour déléguer au secrétaire-trésorière le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité de sélection et de passer des contrats.

Ce projet de règlement a pour objet d'énumérer la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confier au secrétaire-trésorier et déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de choisir et de nommer les membres qui feront partis d'un comité de sélection lors d'appel d'offres.

Le maire François Parenteau déclare avoir un intérêt particulier dans le point à l'ordre du jour suivant et conséquemment, il ne participe ni aux délibérations, ni au vote.

(17-12-187) DEMANDE À LA CPTAQ / MONSIEUR FRANÇOIS PARENTEAU

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Monsieur François Parenteau et de la ferme des Deux Côteaux 2010 Inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'aliénation et le lotissement du lot 596-P du Canton de Durham est conforme aux règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone agricole (A1);

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Monsieur François Parenteau concernant l'utilisation à des fins non agricole, l'aliénation et le lotissement du lot 596-P du Canton de Durham ;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-12-188) ASSURANCE COLLECTIVE / DÉLÉGATION POUR SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} février 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de déléguer à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-12-189) CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour 2018, qui se tiendront à la salle du Conseil au 186, 10^e rang, Lefebvre et qui débiteront à 20 heures aux dates suivantes :

MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

ANNÉE 2018

<u>Jour</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>
Lundi	8 janvier	20h00
Lundi	5 février	20h00
Lundi	5 mars	20h00
Lundi	9 avril	20h00
Lundi	7 mai	20h00
Lundi	4 juin	20h00
Lundi	9 juillet	20h00
Lundi	13 août	20h00
Lundi	10 septembre	20h00
Lundi	1er octobre	20h00
Lundi	5 novembre	20h00
Lundi	3 décembre	20h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-12-190) REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXES PAYÉE
COMME NON-RÉSIDENT**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter le remboursement à ceux qui sont éligibles à la politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident ;

Que le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident soit pris dans le poste budgétaire (02-701-92-990) pour une somme maximale de 1500\$.

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

**(17-12-191) TRAVAUX 2017 FINANCÉS PAR LES DROITS SUR LES
CARRIÈRES ET SABLIERES**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été financés par les droits sur les carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été approuvés par les résolutions numéros (17-04-72) et (17-04-94);

Proposé par : André Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU de confirmer que les droits sur les carrières et sablières ont financé les travaux suivants pour l'année 2017 :

- Travaux de nettoyage de fossés dans le 11^e rang Est pour une dépense nette de 5 260.76\$
- Travaux de rechargement dans le 9^e rang pour une dépense nette de 7 000.\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-12-192) MRC DE DRUMMOND / PLANIFICATION DES ACTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-
GERMAIN**

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond propose de maintenir les efforts déployés concernant le bassin versant de la rivière Saint-Germain;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par le COGESAF concernant la campagne d'échantillonnage pour l'année 2018;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre manifeste son accord à la MRC de Drummond concernant l'offre de service du COGESAF pour le suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Germain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-12-193) ADHÉSION 2018 À L'OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la Yamaska ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle (année 2018) d'un montant de cinquante dollars (50. \$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : André Tessier

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution pour l'adhésion 2018 de cinquante dollars (50. \$) à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « OBV Yamaska » au montant de 50. \$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-12-194) ÉCLAIRAGE CARREFOUR LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que l'éclairage dans la grande salle du Carrefour Lefebvre doit être changé;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal que Réjean Gauthier, entrepreneur électricien, fournisse le matériel et fasse les travaux pour le remplacement des luminaires dans la salle du Carrefour Lefebvre;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 7 000.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-16-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-02-000) :

(03-310-02-000) 7 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-16-000)

Qu'une somme de 7 000.\$ soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-12-195) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE DE LA
COMPAGNIE PIONEER**

CONSIDÉRANT le programme d'appui financier de la compagnie Pioneer;

CONSIDÉRANT le projet de réfection majeure de la patinoire ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre prépare et dépose une demande d'aide financière à Pioneer pour un montant demandé de **5 000.\$**;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée comme répondante et soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-12-196) RÉSEAU BIBLIO CQLM/ NOMINATION RÉPONDANT &
COORDONNATEUR**

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de nommer un répondant et un coordonnateur pour la bibliothèque municipale ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : André Tessier

IL EST RÉSOLU que Madame Lina Lacharité, conseillère, soit nommée comme répondante de la municipalité pour la bibliothèque municipale pour l'année 2018;

Que Madame Lyne St-Onge soit nommée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2018 qui aura la charge de son fonctionnement et avec qui la correspondance habituelle du Réseau biblio CQLM pourra être effectuée ;

Que ces personnes ont pour fonction de surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque au cours de l'année et de représenter le Conseil de la municipalité à l'Assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM et de faire rapport à la municipalité ;

Que les frais de participation à l'Assemblée générale annuelle et les formations soient défrayés par la Municipalité de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-12-197) RÉCOMPENSES POUR LES BÉNÉVOLES DE LA
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles donnent du temps pour le bon fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la période des festivités de Noël est un temps propice pour remercier les gens qui donnent de leurs temps;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Lefebvre autorise Madame Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe à faire l'achat de 9 cartes cadeaux aux montants variant entre 25. \$ et 75. \$ selon l'implication des bénévoles pour une somme totale de quatre cents dollars (400. \$) comme cadeaux de remerciement pour leur bénévolat ;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2017 soit « BENEVOLAT A LA BIBLIOTHEQUE (02-702-30-990) »;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 400. \$, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-310) et affecté dans le poste budgétaire (02-702-30-990):

(02-702-30-990) 400. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-310)

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-702-30-990) pour l'achat des cartes cadeaux et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le remboursement à Madame Lyne Tessier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-12-198) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants :

(02-130-00-252) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-222)

(02-130-00-282) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-130-01-141) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-130-01-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-262)

(02-130-01-252) 75.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-701-24-141) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-190-00-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-222)

(02-190-00-252) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-222)

(02-701-24-232) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-222)

(02-701-24-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-242)

(02-701-24-242) 20.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-242)

(02-701-24-252) 60.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-232)

(02-701-91-141) 400.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-701-91-262) 20.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-252)

(02-701-91-242) 30.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-252)

(02-701-91-252) 60.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-320-00-252) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-702-91-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-320-00-331) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-701-24-632) 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-702-30-331) 70.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-702-31-527) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-527)

(02-702-31-527) 150.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-32-447)

(02-702-90-459) 50.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-330-00-443) 50.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-521)

(03-210-00-000) 27 820.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-06-000)

(02-110-00-133) 37.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-110-00-131)

(02-320-00-282) 74.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-320-00-681) 38.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-681)

(02-701-24-660) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-24-681).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RAPPORT DES ACTIVITÉS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

(17-12-199) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Denis Laroche et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:35 heures.

Signé : _____
François Parenteau, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière